

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°43 du 6 novembre 2009

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°27

CIRCULAIRE N° 5020/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR
relative aux concours pour le recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2010.

Du 5 octobre 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

CIRCULAIRE N° 5020/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR relative aux concours pour le recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2010.

Du 5 octobre 2009

NOR D E F E 0 9 5 2 5 7 3 C

Références :

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; Signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 614.1.1.5).
Arrêté du 6 mars 2009 (BOC N° 15 du 7 mai 2009, texte 4. ; BOEM 614.1.2.4).
Arrêté du 24 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 4. ; BOEM 614.1.2.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Référence de publication : BOC N°43 du 6 novembre 2009, texte 27.

Art. 1er. Deux concours sur épreuves, pour le recrutement des sous-officiers du service des essences des armées seront organisés en 2010 :

- un concours interne ;
- un concours externe.

Les épreuves écrites se dérouleront au siège des directions régionales interarmées du service des essence des armées (S.E.A.) à Mérignac, Metz, Marseille et à la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône (1) aux dates et heures suivantes :

1 - CONCOURS INTERNE :

- mercredi 24 mars 2010 : épreuve de français de 09h00 à 13h00 ;
- jeudi 25 mars 2010 : épreuve de mathématiques de 09h00 à 12h00 ;
- jeudi 25 mars 2010 : épreuve de sciences physiques de 14h00 à 17h00.

2 - CONCOURS EXTERNE :

- mercredi 24 mars 2010 : épreuve de français de 09h00 à 13h00 ;
- jeudi 25 mars 2010 : épreuve de mathématiques de 09h00 à 12h00 ;
- jeudi 25 mars 2010 : épreuve de sciences physiques de 14h00 à 17h00.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront à la base pétrolière interarmées à Chalon-sur-Saône du 7 au 11 juin 2010.

Art. 2. Conditions de candidature.

1. CONCOURS INTERNE.

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant, âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, appartenant aux catégories suivantes :

- sous-officiers des trois armées et des formations rattachées réunissant au moins trois ans de service en cette qualité au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ouvriers réglementés de la défense nationale, réunissant au moins cinq ans de services civils et militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- militaires du rang réunissant au moins cinq ans de services militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours.

2. CONCOURS EXTERNE.

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt huit ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Art. 3. Composition du dossier.

1. PIÈCES COMMUNES À TOUS LES CANDIDATS :

Le dossier de candidature comprend :

- une fiche de candidature dûment remplie ;
- une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un bulletin n° 2 du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- une photocopie certifiée conforme des diplômes ;
- deux photos d'identité.

2. PIÈCES POUR LES CANDIDATS CIVILS :

- un certificat médical (imprimé n° 620-4*/12) établi par un médecin des armées dans les trois mois précédant la date de limite de dépôt du dossier de candidature, faisant apparaître l'aptitude à faire campagne plus le SIGYCOP (3234320) ;
- un état des services (à demander au bureau du service national dont ils dépendent) ou une attestation justifiant de la régularité de leur situation vis-à-vis du service national [attestation de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)].

3. PIÈCES POUR LES CANDIDATS MILITAIRES :

- une photocopie du certificat de leur dernière visite systématique annuelle (en cours de validité) plus le SIGYCOP (3234321) ;

- un état signalétique et des services ;
- une photocopie des notes des cinq dernières années ;
- un relevé des récompenses et des punitions ;
- une photocopie de la décision d'accès aux informations « confidentiel défense » ou, le cas échéant, une copie du bordereau d'envoi de la demande d'habilitation.

Le dossier devra être adressé, avant le lundi 18 janvier 2010 (cachet de la poste faisant foi), à la

Direction centrale du service des essences des armées

bureau SDA2/RFR

14 rue Saint Dominique

00450 ARMÉES

par la voie hiérarchique pour les candidats relevant du ministère de la défense.

Art. 4. La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

(1) Les centres d'examen seront ouverts en fonction du nombre de candidats.

ANNEXE I.
FICHE DE CANDIDATURE.

FICHE DE CANDIDATURE

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

CONCOURS ⁽¹⁾ INTERNE - EXTERNE

Nom ⁽²⁾ M., Mme, Mlle..... Épouse
Prénoms ⁽³⁾ Nationalité.....
Date et lieu de naissance
Numéro identifiant défense
Adresse de convocation ⁽⁴⁾ Personnelle <input type="checkbox"/> Professionnelle <input type="checkbox"/>

ADRESSE PERSONNELLE ⁽⁵⁾	ADRESSE PROFESSIONNELLE ⁽⁵⁾ <i>(pour les militaires)</i> ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE ⁽⁵⁾
Téléphones : Personnel	Professionnel (ligne civile).....
Portable	Télécopie (ligne civile).....

DIPLÔMES DÉTENUS ⁽⁴⁾	
BACCALAURÉAT. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> D.E.U.G
D.U.T. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LICENCE
	<input type="checkbox"/> AUTRE ⁽⁶⁾

CENTRE CHOISI POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES ^{(4) (7)}	Épreuves concours externe ⁽⁴⁾	Épreuves concours interne ⁽⁴⁾
	MERIGNAC (33)	<u>GROUPE 1</u> Mécanique générale Technique automobile
CHALON SUR SAONE (71)	<u>GROUPE 2</u> Technique du bâtiment	<u>GROUPE 2</u> Technique du bâtiment
MARSEILLE (13)	<u>GROUPE 3</u> Électrotechnique Électronique	<u>GROUPE 3</u> Électrotechnique Électronique
METZ (57)	<u>GROUPE 4</u> Informatique	<u>GROUPE 4</u> Informatique
	<u>GROUPE 5</u> Physique Chimie	<u>GROUPE 5</u> Matières techniques logistique essences

DATE

SIGNATURE DU CANDIDAT

ANNEXE II.
FICHE DE RENSEIGNEMENTS.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS.

1) Concernant le recrutement du service des essences des armées :

Manière dont vous avez eu connaissance de ce concours (si par presse, indiquer le nom du journal ou magazine) :

.....
.....
.....

Région vous ayant renseigné sur ce concours :

.....
.....
.....

2) Renseignements personnels :

a) Personnel militaire :

b) Personnel civil :

Votre profession :

c) Communs :

Profession de votre mère :

Profession de votre père :

Situation matrimoniale :

Profession du conjoint :

Nombre d'enfants :

Nombre d'enfants scolarisés :

ANNEXE III.
INDICATIONS POUR REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE.

En tenant compte des indications ci-dessous, remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature.

- (1) Rayer la mention inutile.
- (2) Écrire en lettres capitales d'imprimerie ; transcription conforme à l'état civil ; laisser un espace si le nom comporte une particule ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.
- Dans l'ordre de l'état civil.
- (4) Cocher la case adéquate.
- (5) Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.
- (6) Renseigner.
- (7) Pour les épreuves écrites, les centres sont ouverts en fonction du nombre de candidatures.

Pour les épreuves orales, centre unique à Chalon sur Saône.

NE PAS OUBLIER DE SIGNER LA FICHE DE CANDIDATURE.

AVERTISSEMENT :

Les réponses ont un caractère obligatoire.

La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.

Les informations sont destinées à être traitées sous forme automatisée.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (Journal officiel du 7 janvier 1978 et rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1978) relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification pourra être exercé en adressant, par écrit, une demande à la direction centrale du service des essences des armées.